

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2557

31 décembre 2009

### SOMMAIRE

<b>AQ Investment S.A.</b> .....	<b>122708</b>	<b>Pan European Finance Framework AAB</b>	
<b>Arcades International S.A.</b> .....	<b>122726</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>122720</b>
<b>Breef S.A.</b> .....	<b>122713</b>	<b>Petit Forestier Luxembourg</b> .....	<b>122700</b>
<b>Buford Participation S.A.</b> .....	<b>122693</b>	<b>Phantos S.A.</b> .....	<b>122693</b>
<b>BVS &amp; Co S.à r.l.</b> .....	<b>122721</b>	<b>P.J. Trading S.à r.l.</b> .....	<b>122699</b>
<b>Capital International Management Com-</b>		<b>Poculum S.A.</b> .....	<b>122714</b>
<b>pany S.A.</b> .....	<b>122694</b>	<b>PPM Participations S.A.</b> .....	<b>122699</b>
<b>Cempin S.A.</b> .....	<b>122735</b>	<b>Premium Advisors (Luxembourg) S.A.</b> ..	<b>122717</b>
<b>Delta Planet Investment S.à r.l.</b> .....	<b>122691</b>	<b>Premium Invest (Luxembourg) S.A.</b> ....	<b>122717</b>
<b>Ernster Concorde S.à r.l.</b> .....	<b>122696</b>	<b>Pusan S.A.</b> .....	<b>122720</b>
<b>Euroness S.A.</b> .....	<b>122726</b>	<b>Quadriga Superfund Sicav</b> .....	<b>122700</b>
<b>Européenne de Participations Financières</b>		<b>RE&amp;F S.A.</b> .....	<b>122714</b>
<b>et Industrielles</b> .....	<b>122733</b>	<b>Resitalia Holding Sca</b> .....	<b>122732</b>
<b>Gucci Luxembourg S.A.</b> .....	<b>122725</b>	<b>Resitalia Management S.à r.l.</b> .....	<b>122732</b>
<b>Halisol Groupe, S.à r.l.</b> .....	<b>122725</b>	<b>RREEF Pan-European Infrastructure Co-</b>	
<b>HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l.</b>		<b>Investment Lux S.à r.l.</b> .....	<b>122694</b>
.....	<b>122702</b>	<b>Savan Lux S.A.</b> .....	<b>122720</b>
<b>Immobilière Maison Blanche S.A.</b> .....	<b>122692</b>	<b>Scarpex S.A.</b> .....	<b>122699</b>
<b>Immobilière Saint Marcel S.A.</b> .....	<b>122692</b>	<b>Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.</b>	
<b>INNCONA S.à r.l. &amp; Cie. Deux cent cin-</b>		.....	<b>122732</b>
<b>quante-sixième (256) S.e.c.s.</b> .....	<b>122696</b>	<b>Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l.</b>	
<b>INNCONA S.à r.l. &amp; Cie. Deux cent soixan-</b>		.....	<b>122733</b>
<b>te-deuxième (262) S.e.c.s.</b> .....	<b>122697</b>	<b>S.I. Kronos S.A.</b> .....	<b>122698</b>
<b>INNCONA S.à r.l. &amp; Cie. Deux cent soixan-</b>		<b>Superfund Sicav in Luxembourg</b> .....	<b>122700</b>
<b>te-neuvième (269) S.e.c.s.</b> .....	<b>122697</b>	<b>Synapt Invest S.A.</b> .....	<b>122716</b>
<b>INNCONA S.à r.l. &amp; Cie. Deux cent soixan-</b>		<b>Tecnosistemi Holding S.A.</b> .....	<b>122731</b>
<b>tième (260) S.e.c.s.</b> .....	<b>122698</b>	<b>Toledo II Corporate Investments S.à r.l.</b>	
<b>Ironos Investments S.à r.l.</b> .....	<b>122691</b>	.....	<b>122690</b>
<b>Itron Luxembourg</b> .....	<b>122690</b>	<b>Topvel Holding S.A.</b> .....	<b>122725</b>
<b>Mawill S.à r.l.</b> .....	<b>122699</b>	<b>Trahern Capital S.à r.l.</b> .....	<b>122721</b>
<b>Mercury Interactive Luxembourg S.A.</b> ..	<b>122695</b>	<b>Vacu Vin Luxembourg, Sàrl</b> .....	<b>122700</b>
<b>Miracema S.A.</b> .....	<b>122731</b>	<b>Val Joli S.A.</b> .....	<b>122690</b>
<b>MTLP Luxembourg 1 S.à r.l.</b> .....	<b>122733</b>	<b>Vingt-Quatre Investissements S.A.</b> ....	<b>122736</b>
<b>Norvest</b> .....	<b>122716</b>	<b>Wine &amp; Spirit Investment S.A.</b> .....	<b>122694</b>
<b>Orion Asset Italy S.à r.l.</b> .....	<b>122695</b>		

**Toledo II Corporate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.759.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 24 avril 2009*

*Résolution:*

L'actionnaire unique a revu le rapport de gestion duquel il ressort la confirmation du transfert du siège social de la société au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Pour Extrait  
FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2009155401/14.

(090188243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.455.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.022.

—  
*Extract of the resolutions taken by the board of managers October 19<sup>th</sup>, 2009*

- The registered office of the company is transferred from the 23, Avenue Monterey L-2086 Luxembourg to the 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with effect as of November 1<sup>st</sup>, 2009.

Certified as a true copy

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance du 19 octobre 2009*

- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Certifié conforme  
Pour ITRON LUXEMBOURG  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009155405/19.

(090188976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Val Joli S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.101.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 26 octobre 2009*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Mademoiselle Jennifer WIRTZ, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société:

- MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Patrick ROCHAS  
Administrateur

Référence de publication: 2009155611/21.

(090188884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Ironos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.193.

—  
- Il résulte d'un acte de transfert du 3 décembre 2009 que Mr Daniel ZABAR, demeurant à 7 Jitomir Street, IL-69405 Tel Aviv, Israel, a transféré, la propriété de 5.000 (cinq milles) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à la société ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Il résulte d'un acte de transfert du 3 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à la société TURAM HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Il résulte d'un acte de transfert du 3 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à Mr David NETSER, demeurant à 4 Hatamar Street, IL-40591 Bet Yehoshua, Israel.

- Il résulte d'un acte de transfert du 3 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à la société JAKIN HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Il résulte d'un acte de transfert du 3 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à la société ZABAR GROUP HOLDING S. à r.l. ayant son siège social à 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Il résulte d'un acte de transfert du 2 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à Mr Ilan ORENSTEIN, demeurant à 5 Kehilat Odessa Street, IL-69511 Tel-Aviv, Israel.

- Il résulte d'un acte de transfert du 2 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à Mr Moti ZINGER, demeurant à 25 Yehuda Halevi Street, IL-43555 Ra'Anana, Israel.

- Il résulte d'un acte de transfert du 3 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à Mr Yigal SCHREIBER, demeurant à 1 Lotus Street, IL-46100 Herzliya, Israel.

- Il résulte d'un acte de transfert du 3 décembre 2009 que la société Hoche Partners Trust Services S.A., a transféré, la propriété de 25.000 (vingt-cinq milles) parts sociales de la société à responsabilité limitée Ironos Investments S.à r.l. à Mr Meir BAREL, demeurant à 71 Bustenai Street, IL-47302 Ramat Hasharon, Israel.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme  
IRONOS INVESTMENTS S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009155589/40.

(090188797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Delta Planet Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.075.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par l'Associé Unique en date du 28 août 2009*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission d'Eddy DÔME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

122692

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Géraldine Schmit née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2009155613/19.

(090188977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Immobilière Saint Marcel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 99.814.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 26 novembre 2009, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de nommer la société Ehoran Kan SA, établie à Luxembourg (L-1941) 261 route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 78.554, au poste d'administrateur de la société Immobilière Saint Marcel SA.

Le mandat de la société Ehoran Kan SA commence en ce jour et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend à l'unanimité la décision d'accepter la démission de la société Fegon International SA, sise à Luxembourg (L-1941) 261 route de Longwy, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro RC B 72.287, du poste de commissaire aux comptes de la société Immobilière Saint Marcel SA.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de nommer la société Michel Jasmain SA, établie à Luxembourg (L-4831) 233 route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 127.204, au poste de commissaire aux comptes de la société Immobilière Saint Marcel SA.

Le mandat de la société Michel Jasmain SA commence en ce jour et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature  
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009155612/28.

(090188913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Immobilière Maison Blanche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1726 Luxembourg, 15, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 34.463.

*Auszug aus dem Protokoll der am Dienstag, den sechsten Mai zweitausendacht  
stattgefundenen Generalversammlung der Aktiengesellschaft IMMOBILIÈRE MAISON BLANCHE S.A.*

Die Generalversammlung der Aktionäre der Société anonyme IMMOBILIÈRE MAISON BLANCHE S.A., mit Sitz in L-1726 Luxemburg, 15, rue Pierre Hentges, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den zu Luxemburg residierenden Notar Camille Hellincks, am 11. April 1990, eingetragen beim Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, Registre de Commerce et des Sociétés Sektion B, Nummer 34.463, veröffentlicht im Recueil Spécial du Mémorial Nummer 36 vom 31. Januar 1991, fand am Dienstag, den sechsten Mai zweitausendacht um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft statt.

Einstimmig wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Verwaltungsratsmitglieder

- a) Herr Rudi A. Jung
- b) Frau Hélène Lachenmeier

c) Frau Marie-Josée Lachenmeier

wurden für einen Zeitraum von sechs Jahren wiedergewählt.

Für die Durchführung aller anfallenden Geschäfte und Transaktionen der Gesellschaft mit Befugnis alleiniger Vertretungsberechtigung wurden wieder zu Administrateurs délégués bestellt:

- a) Herr Rudi A. Jung, wohnhaft in D-68165 Mannheim, Nietzschesstr. 5
- b) Frau Hélène Lachenmeier, wohnhaft in L-1726 Luxembourg, rue Pierre Hentges 15

Frau Eugénie Briche wurde als Kommissär bestätigt.

Luxembourg, den sechsten Mai zweitausendacht (06.05.2008).

Rudi A. Jung / Hélène Lachenmeier / Marie-Josée Lachenmeier  
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009155610/29.

(090188846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Phantos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 120.558.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
des actionnaires du 30 novembre 2009, tenue au siège social de la société*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer comme administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015:

- Monsieur Angelo ZITO, né le 7 juin 1953 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

- La société MONTROSE CONSULTING S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35 A, Regent Street, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88058, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Angelo ZITO, prénommé.

- La société SUNNY SIDE INVEST & TRADE S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35 A, Regent Street, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88093, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Angelo ZITO, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.  
24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009155614/23.

(090188996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Buford Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.741.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire tenue de manière extraordinaire du 2 décembre 2009*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2010 qui se tiendra en 2010:

Le conseil d'administration suivant:

- Monsieur Daniel Kuffer, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, Président;

- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, administrateur.

Le commissaire aux comptes suivant:

I.C. DOM-COM SARL, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

BUFORD PARTICIPATION S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009155615/23.

(090188289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.684.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de  
l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2009*

- Est nommée gérant de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 20 novembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009155617/16.

(090188455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Capital International Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.479.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée  
Générale Annuelle des Actionnaires du 29 octobre 2009*

*Composition du Conseil d'Administration*

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Clark Taber, Monsieur Hamish Forsyth, Monsieur Fabrice Remy, et Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2010.

*Auditeurs*

Il a été décidé de réélire Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2009.

*Pour Capital International Management Company*

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Mara Marangelli

Référence de publication: 2009155620/22.

(090188494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Wine & Spirit Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.645.

—  
EXTRAIT

En date du 18 novembre 2009, le Conseil d'administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Salvatore ORLANDO. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 24/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009155625/16.

(090188575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Orion Asset Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 471.200,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.753.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la société Orion Asset Italy S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref Hisham Lahham, Monsieur Bruce Charles Bossom et de Monsieur Van James Stults comme gérants de la société avec effet au 16 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion Asset Italy S.à r.l. a ensuite nommé les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 16 novembre 2009:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Édimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant Zuideinde, 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion Asset Italy S.à r.l.*

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009155648/34.

(090188745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Mercury Interactive Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 86.558.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale de la société du 8 décembre 2009*

En date du 8 décembre 2009, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de constater la démission avec effet au 31 décembre 2006 de PriceWaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, en tant que réviseur d'entreprises de la Société;
- de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, comme réviseur d'entreprises de la Société en remplacement de PriceWaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que commissaire de la Société, pour une durée illimitée.
- de constater la démission avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 de Monsieur Alain Sohet en tant qu'administrateur de la Société;

- de nommer avec au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et pour une durée de 6 ans Monsieur Eric Van Bael, administrateur, né le 13 mai 1964 à Berchem (Anvers), Belgique, demeurant à Boterbloemlaan 20, B-2980 Halle-Zoersel, Belgique, comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Alain Sohet.

Pour mention à la fin de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.  
Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009155507/20.

(090188836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent cinquante-sixième (256) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.643.

—  
*Gesellschafterbeschluss  
über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,

- nachstehend „Commandité INNCONA“ oder „INNCONA“ genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Anton Fink, Oberer Stadtplatz 19, D-94469 Degendorf, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

- nachstehend auch „Commandité EKIAM“ oder „EKIAM“ genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent cinquante-sixième (256.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent cinquante-sixième (256.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009155519/39.

(090188271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Ernster Concorde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 71.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009155664/9.

(090188490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante-neuvième (269) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.  
R.C.S. Luxembourg B 149.678.

—  
*Gesellschafterbeschluss  
über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,  
- nachstehend „Commandité INNCONA“ oder „INNCONA“ genannt -  
und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Anton Fink, Oberer Stadtplatz 19, D-94469 Degendorf, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

- nachstehend auch „Commandité EKIAM“ oder „EKIAM“ genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante neuvième (269.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante neuvième (269.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009155532/39.

(090188611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante-deuxième (262) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.  
R.C.S. Luxembourg B 149.652.

—  
*Gesellschafterbeschluss  
über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,  
- nachstehend „Commandité INNCONA“ oder „INNCONA“ genannt -  
und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Anton Fink, Oberer Stadtplatz 19, D-94469 Degendorf, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

- nachstehend auch „Commandité EKIAM“ oder „EKIAM“ genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-deuxième (262.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-deuxième (262.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009155525/39.

(090188317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

#### **S.I. Kronos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.445.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009155675/9.

(090188561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

#### **INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixantième (260) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.647.

#### *Gesellschafterbeschluss*

#### *über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,

- nachstehend „Commandité INNCONA“ oder „INNCONA“ genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Anton Fink, Oberer Stadtplatz 19, D-94469 Degendorf, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

- nachstehend auch „Commandité EKIAM“ oder „EKIAM“ genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent

soixantième (260.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Innconca S. à r. l. & Cie. Deux cent soixantième (260.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009155523/39.

(090188288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Scarpex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 93.378.

---

Date de clôture des comptes annuels: 31/12/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 09/12/2009.

FRL SA

Référence de publication: 2009155698/11.

(090188737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Mawill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9353 Bettendorf, 6, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.340.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La Gérance*

Signature

Référence de publication: 2009155695/11.

(090188726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**P.J. Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 41.618.

---

Date de clôture des comptes annuels: 31/12/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 09/12/2009.

FRL SA

Référence de publication: 2009155709/11.

(090188736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**PPM Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 68.086.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009155657/9.

(090188491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Petit Forestier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 54.795.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009155852/10.

(090188975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Vacu Vin Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.361.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009155948/14.

(090188873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Superfund Sicav in Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Quadriga Superfund Sicav).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

In the year two thousand and nine, on the sixth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of QUADRIGA SUPERFUND SICAV, a société anonyme, having its registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, trade register Luxembourg section B-54.921, incorporated by deed dated on the 20<sup>th</sup> of May 1996, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 316 of the 28<sup>th</sup> of June 1996.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel UHL, jurist, professionally residing in Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Memorial on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;
- in the Luxembourg newspaper "Luxemburger Wort" on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;
- in Austria, in the "Wiener Zeitung" on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;
- in Liechtenstein, in the "Liechtensteiner Volksblatt" on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;
- In the Netherlands, in the "Het Financieel Dagblad" on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;
- In Sweden, in the "Dagens Industri" on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;
- In Denmark, in the "Berlingske Tidende" on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;

- In Finland, in the "Heisingin Sanomet" on the 20<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> of October 2009;  
as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Amendment of Article 1 of the articles of incorporation to change the name of the Company as follows 'There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a Company in the form of a limited company ("société anonyme") qualifying as a société d'investissement à capital variable ("Sicav") under the name of Superfund Sicav in Luxembourg

2.- Miscellaneous.

IV.- It appears from the attendance list, that from the 315 405.606 (three hundred and fifteen thousand four hundred and five point six hundred and six) shares currently issued, representing the whole capital of the corporation, only 23.832 (twenty-three point eight hundred thirty-two) shares are represented at the meeting and that, seen the agenda and the prescriptions of article 67 of the law on commercial companies, the present meeting is not regularly constituted and cannot deliberate on the agenda; that a second extraordinary general meeting must be convoked with the same agenda, which regularly constituted shall validly deliberate, whatever the portion of the capital may be represented.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

**Follows the German version:**

Im Jahre zweitausendundneun, am sechsten November.

vor Maître Joseph ELVINGER, Notar in Luxemburg,

Findet eine außerordentliche Hauptversammlung der QUADRIGA SUPERFUND SICAV statt, einer société anonyme mit Geschäftssitz in 5 allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Abschnitt B, unter der Nummer 54.921, gegründet durch Urkunde am 20. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 316 vom 28. Juni 1996.

Den Vorsitz der Versammlung hat Hubert JANSSEN, in Luxemburg geschäftsansässiger Jurist.

Der Vorsitzende bestellt Rachel UHL, in Luxemburg geschäftsansässige Juristin, zur Protokollführerin und die Versammlung wählt sie zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende ersuchte den Notar um folgendes:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die jeweils von ihnen gehaltene Anzahl von Aktien werden in der Teilnehmerliste verzeichnet. Diese Liste sowie die Stimmrechtsvollmachten mit den Unterschriften der anwesenden Personen und des Notars verbleiben hier und werden als Anlage dieser Urkunde zusammen mit dem Protokoll eingetragen.

II.- Diese außerordentliche Hauptversammlung wurde durch eine Einladung einberufen, welche die Tagesordnung enthielt und wie folgt veröffentlicht wurde:

- im Memorial am 20. und 28. Oktober 2009;
- in der Luxemburger Tageszeitung "Luxemburger Wort" am 20. und 28. Oktober 2009;
- in Österreich in der "Wiener Zeitung" am 20. und 28. Oktober 2009;
- in Liechtenstein im "Liechtensteiner Volksblatt" am 20. und 28. Oktober 2009;
- in den Niederlanden im "Het Financieel Dagblad" am 20. und 28. Oktober 2009;
- in Schweden in der "Dagens Industri" am 20. und 28. Oktober 2009;
- in Dänemark in der "Berlingske Tidende" am 20. und 28. Oktober 2009;
- in Finnland in der "Heisingin Sanomet" am 20. und 28. Oktober 2009;

wie aus den der Versammlung vorliegenden Exemplaren ersichtlich ist.

III.- Die Versammlung hat folgende Tagesordnung:

*Tagesordnung*

1.- Änderung von Artikel 1 der Satzung zur Namensänderung der Gesellschaft wie folgt: Zwischen den Zeichnern und allen Personen, die Inhaber von Aktien werden können, wird eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft („société anonyme“), die als offene Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“, "Sicav") zugelassen ist, unter dem Namen Superfund Sicav in Luxemburg gebildet.

2.- Verschiedenes.

IV.- Aus der Teilnehmerliste geht hervor, dass von den gegenwärtig ausgegebenen 315 405.606 (drei hundert fünfzehn tausend vier hundert und fünf punkt sechs hundert und sechs) Aktien, die das Gesamtkapital der Gesellschaft repräsentieren, nur 23.832 (drei und zwanzig punkt acht hundert zwei und dreissig) Aktien in der Versammlung vertreten sind und dass unter Berücksichtigung der Tagesordnung und der Bestimmungen von Paragraf 67 des Gesetzes über die Wirtschaftsunternehmen diese Versammlung nicht regulär zusammengetreten ist und nicht über die Tagesordnung beraten kann; dass eine zweite außerordentliche Hauptversammlung mit gleicher Tagesordnung einberufen werden muss, die unabhängig davon, welcher Teil des Kapitals darin vertreten sein kann, regulär zusammentreten und rechtsgültig beraten wird.

URKUNDLICH DESSEN, wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet und ordnungsgemäß in Kraft gesetzt.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen worden war, unterzeichneten sie gemeinsam mit mir, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Personen in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer französischen Übersetzung. Auf Wunsch der erschienenen Personen ist bei Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47387. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009156017/107.

(090189688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

#### **HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.707.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November.

Before us Maître Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, which registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending,

here represented by Mr. Augustin de Longeaux, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same partner(s) as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same partner(s) of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the managers determine that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the managers until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by a decision of the general meeting of its partners, adopted in the manner for required for amendment of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole partner, the Company's shares held by the sole partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the 1915 Law only.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners, in case of plurality of partners.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, they will constitute a board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a partner, nor a member of the board of managers.

The sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that the managers shall be named "A Manager" or "B Manager". The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of an A Manager, or by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, any A manager, any A manager and one B manager acting jointly, may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with the approval of at least one A Manager.

The board of managers shall meet upon call by at least one A Manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers forty-eight hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any of the managers may participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication, allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by a majority of the managers of the Company and at least one A Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by a majority of the managers of the Company and at least one A Manager.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing by circular means, and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and all of the managers. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 14.** The sole partner assumes all powers conferred to the general meeting of partners.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The general meeting of the partners will be held at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg elected by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and mentioned in the convening notice.

#### **E. Fiscal year - Annual accounts - Distribution of profits - Interim dividends**

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** The board of managers or the general meeting of partners may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

122705

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

*Subscription - Payment*

The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-)

*Resolutions of the sole partner*

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
  - Mr. Gordon Black, born on April 23, 1965, in Royal Oak, Michigan, United States of America, residing professionally at 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, United States of America, appointed as A Manager,
  - Mr. Otis Spencer, born on July 14, 1965, in Yokosuka, Japan, residing professionally at International Business Center, Al Armii Ludowej 14, 00-638 Warsaw, Poland, appointed as A Manager, and
  - Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973, in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as A Manager.
- 3) The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one A Manager or by the joint signature of one A Manager and one B Manager.
- 4) The address of the Company is fixed at 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours,

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après désignée, la "Société"), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (ci-après désignée, la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après désignés, les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle du/des même(s) associé(s) que les siens.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable de manière illimitée ou limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle du/des même(s) associé(s) que les siens.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète des ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément avec les présents Statuts concernant l'adoption des modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il y n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés en cas de pluralité des associés.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

L'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que les gérants seront appelés "Gérant A" ou "Gérant B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A, ou par la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, par la signature individuelle d'un gérant A, ou par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B, peut conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous-seing privé.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un Gérant A.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation prononcée par au moins un Gérant A, à l'endroit indiqué dans la convocation.

Pour toute réunion du conseil de gérance une convocation écrite doit être envoyée aux gérants au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être indiqués dans la convocation. Une telle convocation peut être omise, lorsque chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour un conseil de gérance pour lequel la date et le lieu ont été fixés préalablement dans une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Chacun des gérants pourra participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre des gérants comme son mandataire. Un gérant pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chacun des gérants pourra participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires, par lesquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance doit être signé par la majorité des gérants de la Société et au moins un Gérant A. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant être utilisés au cours de procédures judiciaires devront être signées par la majorité des gérants de la Société et au moins un Gérant A.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par écrit, par voie de résolutions circulaires, et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun et tous les gérants. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg choisi par le conseil de gérance et indiqué dans la convocation.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition - Dividendes intérimaires**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., pré-désignée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

### *Décisions des associés*

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

- M. Gordon Black, né le 23 avril 1965, à Royal Oak, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant A,

- M. Otis Spencer, né le 14 juillet 1965, à Yokosuka, Japon, résidant professionnellement au International Business Center, Al Armii Ludowej 14, 00-638 Varsovie, Pologne, en qualité de Gérant A, et

- Mlle Renata Miazga, née le 9 juillet 1973, à Zagan, Pologne, résidant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A.

3) La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses Gérants A ou la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

4) L'adresse de siège social est fixée au 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. de Longeaux, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. LAC/2009/49938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009156080/336.

(090189026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

### **AQ Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 149.708.

### — STATUTEN

Im Jahr zweitausendneun, am dreizehnten November,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen

Aquila Capital Holding GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 25-27 Ferdinandstrasse, D-20095 Hamburg, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 91146.

hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht mit Untervollmacht ausgestellt in Hamburg und Luxemburg am 3. und 13. November 2009.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Vollmachtnehmer und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließt und deren Satzung wie folgt lautet:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft ("société anonyme") nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen "AQ Investment S.A." (nachstehend die "Gesellschaft"), welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz von 1915") und den Bestimmungen der vorliegende Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft, ist der Erwerb und die Teilnahme an luxemburgischen sowie ausländischen Unternehmen in jeglicher Form, sowie die Verwaltung, das Management, die Steuerung und die Entwicklung solcher. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Erwerb, Tausch oder in jeder möglicher anderen Weise Aktien, Anteile und/oder andere Beteiligungen, Anleihen, Schuldscheine, Depotquittungen und/oder andere Schuldurkunden und im Allgemeinen alle Wertpapiere und/oder Finanzierungsinstrumente, die durch jedes öffentliches oder privates Unternehmen, herausgegeben werden erwerben. Sie kann an der Aufsetzung, an der Entwicklung, am Management und an der Steuerung jeder möglicher Gesellschaft oder Unternehmens teilnehmen. Sie kann direkt oder indirekt in Immobilienanlagen investieren und den Erwerb und die Verwaltung eines Portfolios von Patenten oder von anderen Rechten am geistigen Eigentum jeder Natur oder Ursprung tätigen.

Die Gesellschaft kann in jeder möglichen Art und Weise borgen insbesondere kann sich die Gesellschaft durch die Emission von Privatplatzierungen, Wertpapieren, Anleihen und Schuldscheinen und jede Art von Schul- und/oder Dividendenpapiere finanzieren. Die Gesellschaft kann Kapital ohne Beschränkung an seine Tochtergesellschaften, Filialen und Agenturen, angeschlossene Firmen und/oder irgendwelche anderen Firmen oder Personen verleihen. Die Gesellschaft kann (für alle oder nur Teile ihrer Aktiva) Garantien und Bürgschaften ausgeben, Sicherheiten abtreten oder Sicherheiten erstellen um ihre eigenen Verpflichtungen und Unternehmungen, und/oder diejenige Dritter, abzusichern. Sie kann dieses zum eigenen Nutzen und/oder zum Nutzen Dritter (juristischer oder privater Personen) tun, solange jene Tätigkeiten keine Tätigkeit ist, die den Verordnungen des Finanzsektors unterliegt.

Die Gesellschaft kann alle mögliche Techniken und Instrumente in Bezug auf ihre Investitionen im Allgemeinen einsetzen, einschließlich die Techniken und Instrumente, die entworfen sind, um die Firma gegen Gutschrift, Geldumtausch, Zinsrisiken und andere Risiken zu schützen.

Die Gesellschaft kann alle mögliche Aktivitäten sowie Verhandlungen im Allgemeinen durchführen, die direkt oder indirekt mit ihr im Zusammenhang stehen oder zu ihren Gunsten sind.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

#### **B. Gesellschaftskapital - Aktien**

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißig-tausend Euro (EUR 31.000), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Angabe von Nennwert und in voller Höhe einbezahlt.

Durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktieninhabers, welcher in gleicher Weise wie für Satzungsänderungen erforderlich getroffen werden muss, kann das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft erhöht oder reduziert werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes von 1915 und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Insolvenz oder Zahlungsunfähigkeit ihrer Aktionäre (oder eines Aktionärs) aufgelöst.

**Art. 7.** Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgeschriebenen Auskünfte. Der Nachweis des Eigentums an den Namensaktien kann aufgrund der Eintragung eines Aktionärs im Aktienregister erbracht werden. Auf Ersuchen und auf Kosten eines Aktionärs werden Zertifikate dieser Eintragungen von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder dem alleinigen Verwaltungsratsmitglied ausgegeben und unterzeichnet.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Sollte das Eigentum an einer Aktie aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an dieser Aktie geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich einer solchen Aktie aussetzen, solange nicht eine einzelne Person zum gemeinsamen Bevollmächtigten gegenüber der Gesellschaft benannt worden ist.

### **C. Hauptversammlung der Aktionäre - Beschlüsse des alleinigen Aktionärs**

**Art. 8.** Auf der rechtmäßig einberufenen Hauptversammlung der Aktionäre werden alle Aktionäre vertreten. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Im Fall eines alleinigen Aktionärs übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre aus und handelt entsprechend. Von allen Beschlüssen des alleinigen Aktionärs wird schriftlicher Nachweis erbracht.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden. Ferner dürfen Aktionäre, die wenigstens 10% des Gesellschaftskapitals halten, die Aufnahme eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung der Hauptversammlung der Aktionäre verlangen. Dieser Antrag muss fünf (5) Tage vor dem festgesetzten Termin für die Hauptversammlung am Gesellschaftssitz per Einschreiben gestellt werden.

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils am 2. Mittwoch im Monat Mai um 12:00 Uhr jeden Jahres, statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Für Einberufungsschreiben und die Durchführung der Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft gelten die gesetzlichen Bestimmungen bezüglich Fristen und Anwesenheitsquoten, soweit diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen enthält.

Aktionäre, die an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern diese Kommunikationsmittel ihre Identifizierung erlauben, gelten als anwesend bei dieser Hauptversammlung für die Berechnung des Anwesenheitsquorums und der Mehrheiten. Das verwendete Kommunikationsmittel muss gewährleisten, dass die teilnehmenden Personen einander verstehen können, und eine ununterbrochene, effektive Teilnahme an der Hauptversammlung erlauben.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faxübertragung, E-Mail, Telegramm oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär ist ermächtigt, mittels eines Stimmzettels, der per Post oder per Fax an den Gesellschaftssitz oder an die im Einberufungsschreiben angegebene Adresse gesendet wird, an der Wahl teilzunehmen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft ausgegebene Stimmzettel verwenden, auf denen zumindest Ort, Datum und Zeitpunkt, die Tagesordnung der Hauptversammlung, die zur Entscheidung der Hauptversammlung stehenden Anträge sowie für jeden Antrag, drei Kästchen, die dem Aktionär, durch Ankreuzen des entsprechenden Kästchens erlauben, dem Antrag zuzustimmen, ihn abzulehnen oder sich zu enthalten, enthalten sind.

Stimmzettel, die nicht ausschließlich eine Ja- oder Neinstimme oder eine Enthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor dem Termin der entsprechenden Hauptversammlung eingegangen sind.

Sofern nicht gesetzlich oder in dieser Satzung anders bestimmt werden Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst.

Der Verwaltungsrat kann weiteren Bedingungen für die Teilnahme der Aktionäre an einer Hauptversammlung festlegen.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

### **D. Verwaltungsrat**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat geführt, welcher aus mindestens drei Verwaltungsratsmitgliedern bestehen muss, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Für den Fall, dass die Gesellschaft von nur einem Aktionär gegründet wurde oder in einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass alle von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien von einem Aktionär gehalten werden, kann die Gesellschaft durch ein alleiniges Verwaltungsratsmitglied geführt werden bis zu der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien von mehr als einem Aktionär gehalten werden. Die

Mitglieder des Verwaltungsrates oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied werden von der Hauptversammlung der Aktionäre oder dem alleinigen Aktionär gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied werden für die Dauer eines Mandates gewählt, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf und welches grundsätzlich mit der Bestellung eines Nachfolgers endet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied werden durch Beschluss der Aktionäre mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen ein Mitglied des Verwaltungsrates abberufen. Mitglieder des Verwaltungsrates oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied können wieder gewählt werden.

Ist eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied bestimmt, muss sie einen ständigen Vertreter ernennen, der diese Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person ausführt. Diese juristische Person kann ihren Vertreter nur abrufen, wenn sie gleichzeitig seinen Nachfolger ernennt.

Wird die Position des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigeordnete Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann außerdem einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlung der Aktionäre, oder der Beschlüsse des alleinigen Aktionärs verantwortlich ist.

Die Versammlungen des Verwaltungsrates werden am Sitz der Gesellschaft gehalten, soweit nicht anders im Einberufungsschreiben mitgeteilt. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder zwei seiner Mitglieder, an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Zustimmung der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates als Vorsitzenden auf Zeit ernennen.

Außer in dringenden Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, erhält jedes Mitglied des Verwaltungsrates wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein schriftliches Einberufungsschreiben. Auf das Einberufungsschreiben kann schriftlich, durch Fax, E-Mail, Telegramm oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden, ist ein spezielles Einberufungsschreiben nicht erforderlich.

Sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen und die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden, ist keine vorherige Einberufung erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faxübertragung, E-Mail, Telegramm oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Teilnehmer ständig einander hören können und es eine effektive Teilnahme aller Teilnehmer an der Sitzung erlaubt. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Gefasste Beschlüsse werden wirksam mit einfacher Mehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrates.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faxübertragung, E-Mail, Telegramm oder durch vergleichbare Kommunikationsmittel ausgedrückten Zustimmung gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen erbringt als Protokoll den Nachweis der Beschlussfassung.

**Art. 12.** Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden oder von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 13.** Der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel sechzig (60) des Gesetzes von 1915 auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte,

Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und welche gesamt- oder alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

**Art. 14.** Die Gesellschaft verpflichtet sich durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes oder im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder, oder im Falle einer Bevollmächtigung durch die Unterschrift jeder vom alleinigen Verwaltungsratsmitglied bzw. vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) im Rahmen der erteilten Unterschriftsbefugnis.

### **E. Überwachung der Gesellschaft**

**Art. 15.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden.

Die Funktion des Rechnungsprüfers wird abgeschafft und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer werden aus den Mitgliedern des institut des réviseurs d'entreprises durch die Hauptversammlung gewählt, die auch die Dauer ihres Amtes bestimmt, wenn auf die Gesellschaft die Voraussetzungen des Artikels 35 für die in Artikel 36 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchführung und Bilanzierung von Gesellschaften bestimmte Dauer zutreffen.

### **F. Geschäftsjahr - Bilanz**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des möglichen Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals betragen.

Die Hauptversammlung oder der alleinige Aktionär bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

### **G. Auflösung der Gesellschaft**

**Art. 18.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidierung durch einen oder mehrere Abwickler, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Abwickler und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der verbleibende Restbetrag wird zu gleichen Teilen unter den Aktionären verteilt.

### **H. Satzungsänderung**

**Art. 19.** Die gegenwärtige Satzung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes von 1915 geändert werden.

### **I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht**

**Art. 20.** Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz von 1915 aus Luxemburg.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste Hauptversammlung wird im Jahre 2010 abgehalten.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Alle eintausend Aktien werden von der Aquila Capital Holding, vorbenannt, vertreten wie vorgenannt, gezeichnet.

Der Ausgabebetrag aller Aktien wird voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) von nun an zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründungsurkunde erwachsen, werden auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000) geschätzt.

*Ausserordentliche Hauptversammlung*

Die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, hat unmittelbar anschließend folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- Herr Roman Rosslenbroich, geboren in Düsseldorf, Deutschland, am 2. März 1973, beruflich ansässig in D-20095 Hamburg, Ferdinandstrasse 25-27 und

- Herr Dr. Dieter Rentsch, geboren in Büttgen, Deutschland, am 24. Januar 1959, beruflich ansässig in D-20095 Hamburg, Ferdinandstrasse 25-27 und

- Herr Jost Rodewald, geboren in Braunschweig, Deutschland, am 31. Mai 1971, beruflich ansässig in D-20095 Hamburg, Ferdinandstrasse 25-27.

3. Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

Clerc S.A (Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable). mit Sitz in 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 92.376.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2014 befindet.

5. Das Mandat des Rechnungsprüfers endet mit der Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2010 entscheidet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, zum eingangs erwähnten Datum.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 18 novembre 2009. LAC / 2009 / 48689. Reçu soixante-quize euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. November 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009156084/265.

(090189132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Breef S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.204.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2009 et par le conseil d'administration du 7 décembre 2009*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration

3. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Madame Ruth BRAND, administrateur de sociétés, née à Sarnen (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.  
Pour avis sincère et conforme  
Pour BREEF S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009156637/24.

(090189583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**RE&F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.  
R.C.S. Luxembourg B 132.635.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 décembre 2009.*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010:

Le commissaire aux comptes suivant:

I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE&F S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009156591/17.

(090189830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Poculum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 68.028.

—  
L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "POCULUM S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.028, constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 10 février 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 10 septembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 20 février 2002.

L'assemblée est ouverte à 11:30 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

- numéro 1903 du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

- numéro 2049 du 20 octobre 2009;

b) dans le Letzebuenger Journal

le 1<sup>er</sup> octobre 2009,

le 20 octobre 2009.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle - même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

2. Adaptation d'autres articles des statuts au nouvel objet social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent (100) actions en circulation, quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 15 septembre 2009 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle - même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate qu'il n'y a pas de résolution à prendre quant au 2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour ci-dessus.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

122716

Signé: N. DIDIER, S. MANGIN, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. LAC / 2009 / 47607. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009156092/91.

(090189493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Synapt Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 60.828.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 30 juin 2009.*

Renouvellement et remplacement des mandats des administrateurs et du commissaire

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Bruno VAES domicilié Rue du Pont, 40 à B-5060 Sambreville et de pourvoir au remplacement de Madame Nicole MAECK et Monsieur Philippe BRANKAER par:

- Madame Dominique VAES, domiciliée Rue de Géronsart, 112 à B-5100 Jambes,
- Monsieur Rui Ferreira, Al auilino ribeiro Ble82c22, 4100 Porto, Portugal.

Par conséquent, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le conseil d'administration de la société se compose de:

- Monsieur Bruno,
- Madame Dominique VAES,
- Monsieur Rui FERREIRA.

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe BRANKAER, domicilié Avenue de Lorraine, 3 à B-6762 Virton en qualité de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'ensemble de ces mandats expireront lors de l'Assemblée générale de juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009156636/22.

(090189884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.047.

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Norvest, Société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 80.047, constituée suivant acte dressé par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 22 février 2001 et dont les statuts ont été modifiés en date du 30 septembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 24 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert NICKELS, employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul GUILLAUME, General Manager de Carne Global Financial Services S.à.r.l., demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel KIEFFER, employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse et clôture la liste de présence des actionnaires présents ou représentés et procède au contrôle des procurations des actionnaires représentés.

Ensuite Monsieur le Président expose:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 22 et 31 octobre 2009 numéros 2073 et 2137
- dans le journal luxembourgeois Luxemburger Wort des 22 et 31 octobre 2009.

Ainsi qu'il appert des copies présentées à la réunion.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 42.499,874 actions, actuellement émises, 23.560,598 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination des liquidateurs et détermination des pouvoirs et rémunérations des liquidateurs.
- 3) Suspension du calcul de l'actif net.
- 4) Divers.

Ensuite l'Assemblée Générale, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et sa mise en liquidation volontaire conformément aux dispositions légales et statutaires.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide, sous réserve de l'approbation de la CSSF, de nommer Messieurs Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Jean FELL, réviseur d'entreprises et expert-comptable, né à Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, et Jean-François Marie CARRERAS, avocat, né à Vannes, le 1<sup>er</sup> février 1950, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 32 avenue Raymond Poincaré (France) comme liquidateurs de la Société. Pour accomplir leur mission, les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les décisions des liquidateurs seront prises à la majorité simple.

L'Assemblée décide d'allouer aux liquidateurs une indemnité annuelle forfaitaire. Au cas où des actions judiciaires devraient s'avérer nécessaires en vue du recouvrement des avoirs de Norvest, les frais engendrés par de tels recouvrements seront facturés aux taux horaires usuels sur la place luxembourgeoise et sur base du temps effectivement presté.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée constate que le calcul de l'actif net du Compartiment Norvest -Arbitrage et du Compartiment Norvest - AR 700 CS a été suspendu par une décision du Conseil d'Administration depuis le 12 décembre 2008, respectivement le 29 avril 2009.

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. NICKELS, P. GUILLAUME, M. KIEFFER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009, Relation: LAC/2009/47392 Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009156187/70.

(090189697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Premium Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Premium Invest (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.996.

In the year two thousand nine, on the tenth day of November,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A. (the "Company") having its registered office 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2407 of 24 October 2007, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.996.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 May 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1495 of 17 June 2008.

The meeting is opened at 10.30 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marina Muller, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company from PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A. into PREMIUM ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A.;

2. Subsequent amendment of article 1.1 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous

II) The sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholder and by the proxyholder of the represented shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy granted by the represented shareholder after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The represented shareholder acknowledges and confirms the statements made by the chairman.

The general meeting then takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to change the name of the Company from PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A. into PREMIUM ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A..

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend article 1.1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **1.1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of PREMIUM ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the "Company")."

There being no further business on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is thereupon closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mil neuf, le dix novembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, constituée suivant

acte notarié en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 du 24 octobre 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.996.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1495 du 17 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A. en PREMIUM ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A.;

2. Modification subséquente de l'article 1.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera aussi annexée au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A. en PREMIUM ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A..

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.1.** Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination PREMIUM ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la "Société")."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, et que sur demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. LAC / 2009 / 47604. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009156096/112.

(090189478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Pan European Finance Framework AAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.613.

Les comptes annuels pour la période du 9 mai 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009155743/12.

(090188762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Pusan S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 54.027.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009156640/17.

(090189667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Savan Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.  
R.C.S. Luxembourg B 140.943.

**EXTRAIT DES RÉOLUTIONS**

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 19 novembre 2009:

1. Acceptation de la démission avec effet au 19 novembre 2009 d'un administrateur et administrateur délégué de la société:

Monsieur Abdilkadir Sarikaya, employé privé, demeurant au 73, rue Principale, L - 8834 Folschette.

2. Nomination avec effet au 19 novembre 2009 d'un nouvel administrateur de la société:

Monsieur Mehmet Okutan, né le 07 mai 1968 à Emirdag, (Turquie), demeurant au 272 Avenue de Longwy, B-6700 Arlon, (Belgique).

3. Renouvellement des mandats avec effet au 19 novembre 2009 des administrateurs de la société:

a. Madame Lanto Rahantanjanahary épousé Van Dessel, née le 03 mai 1976 à Ampamaho Antananarivo (Madagascar), demeurant au 73, rue Principale, L - 8834 Folschette;

b. Monsieur Egidius Van Dessel, né le 14 juillet 1959 à Lebbeke (Belgique), demeurant au 73, rue Principale, L - 8834 Folschette.

4. Nomination avec effet au 19 novembre 2009 d'un nouvel administrateur délégué de la société:

Monsieur Egidius Van Dessel, susnommé.

5. L'Assemblée constate la nouvelle composition du conseil d'administration au jour du 19 novembre 2009:

- Monsieur Egidius Van Dessel

Administrateur et Administrateur délégué

Demeurant au 73, rue Principale, L - 8834 Folschette

- Madame Lanto Rahantanjanahary épouse Van Dessel

Administrateur

122721

Demeurant au 73, rue Principale, L - 8834 Folschette

- Monsieur Mehmet Okutan

Administrateur

Demeurant au 272 Avenue de Longwy, B - 6700 Arlon, (Belgique).

Ces mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME, aux fins de publication au Memorial C, Recueil spécial des sociétés et associations.

Signature

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009156639/37.

(090189012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**BVS & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.467.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés du 28 août 2009 que

Le transfert suivant a été accepté en bonne et due forme:

5.000 parts de la société BVS & CO S.à.r.l. de valeur nominale de EUR 10 chacune, détenues par Francis Nicholas Hoogewerf sont transférées en date de 28 août 2009 à la société ELISTART S.A., 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Registre de Commerce Luxembourg No. B 78 380.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour extrait conforme

*Pour Hoogewerf & Cie*

Signature

*(Agent domiciliaire)*

Référence de publication: 2009156638/18.

(090189647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Trahern Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.952.

In the year two thousand seven, the eighteenth day of December,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Trahern Capital S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on November 27, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company have been amended on December 13, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared Rhône Offshore Partners III, L.P., a limited partnership having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Cayman Islands, British West Indies (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Mr Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on December 17, 2007,

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 19,146.50 (nineteen thousand one hundred forty six euro and fifty cent), in order to bring the share capital from its present amount of € 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.05 (five cent)

each, to EUR 31,646.50 (thirty one thousand six hundred forty six euro and fifty cent), by way of the issue of 382,930 (three hundred eighty two thousand nine hundred thirty) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.05 (five cent);

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the conversion and increase of the share capital adopted under item 1;

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à.r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 19,146.50 (nineteen thousand one hundred forty six euro and fifty cent), in order to bring the share capital from its present amount of € 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.05 (five cent) each, to EUR 31,646.50 (thirty one thousand six hundred forty six euro and fifty cent), by way of the issue of 382,930 (three hundred eighty two thousand nine hundred thirty) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.05 (five cent).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

1) Rhône Offshore Partners III, L.P., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 18,260 (eighteen thousand two hundred sixty) newly issued shares of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 913 (nine hundred thirteen euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

2) Rhône Partners III, L.P., a limited partnership having its registered office at 630 5<sup>th</sup> Avenue New York, New York 10111, here represented by Michaël Meylan, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on December 17, 2007, declares to subscribe to 320,389 (three hundred twenty thousand three hundred eighty nine) newly issued shares of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 16,019.45 (sixteen thousand nineteen euro and forty five cent) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

3) Rhône Coinvestment III, L.P., a limited partnership having its registered office 630 5<sup>th</sup> Avenue New York, New York 10111, here represented by Michaël Meylan, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on December 17, 2007, declares to subscribe to 2,997 (two thousand nine hundred ninety seven) newly issued shares of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 149.85 (one hundred forty nine euro and eighty five cent) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

4) Zarkona Trading Limited, a company having its registered office at Omirou 51, Aglantzia, PC 2121 Nicosia, Cyprus, represented by Michaël Meylan, prenamed, by virtue of a proxy given in Athens, on December 17, 2007, declares to subscribe to 41,284 (forty one thousand two hundred eighty four) newly issued shares of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 2,064.20 (two thousand sixty four euro and twenty cent) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6.1. of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

**Art. 6. Paragraph 1.** "The Company's corporate capital is fixed at thirty one thousand six hundred

forty six euro and fifty cent (EUR 31,646.50) represented by six hundred thirty two thousand nine hundred thirty (632,930) shares having a nominal value of five cent (EUR 0.05) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Trahern Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

A comparu Rhône Offshore Partners III, L.P., une société dont le siège social est à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Iles Caïman (l'Associé Unique)

représentée par Michaël Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Londres, le 17 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient toutes les parts au capital social de la Société

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 19.146,50 (dix-neuf mille cent quarante six euros et cinquante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,05 (cinq cents) chacune, à un montant de EUR 31.646,50 (trente et un mille six cent quarante six euros et cinquante cents) par l'émission de 382.930 (trois cent quatre vingt deux mille neuf cent trente) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,05 (cinq cents) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Winandy, à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 19.146,50 (dix-neuf mille cent quarante six euros et cinquante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,05 (cinq cents) chacune, à un montant de EUR 31.646,50 (trente et un mille six cent quarante six euros et cinquante cents)

par l'émission de 382.930 (trois cent quatre vingt deux mille neuf cent trente) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,05 (cinq cents) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter la souscription et la pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

1) Rhône Offshore Partners III, L.P., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 18.260 (dix-huit mille deux cent soixante) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 913 (neuf cent treize euros) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

2) Rhône Partners III, L.P., une société dont le siège social est à 630 5<sup>th</sup> Avenue New York, New York 10111, représentée par Michaël Meylan, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 17 décembre 2007, déclare souscrire à 320.389 (trois cent vingt mille trois cent quatre-vingt neuf) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 16.019,45 (seize mille dix-neuf euros et quarante cinq cents) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

3) Rhône Coinvestment III, L.P., une société dont le siège social est à 630 5<sup>th</sup> Avenue New York, New York 10111, représentée par Michaël Meylan, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 17 décembre 2007, déclare souscrire à 2.997 (deux mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 149,85 (cent quarante neuf euros et quatre-vingt cinq cents) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

4) Zarkona Trading Limited, une société dont le siège social est à Omirou 51, Aglantzia, PC 2121 Nicosia, Chypre, représentée par Michaël Meylan, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 17 décembre 2007, déclare souscrire à 41.284 (quarante et un mille deux cent quatre-vingt quatre) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.064,20 (deux mille soixante quatre euros et vingt cents) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Une copie des documents précités, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6 premier alinéa des Statuts en conséquence des résolutions ci-dessus afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Alinéa 1.** "Le capital social est fixé à trente et un mille six cent quarante six euros et cinquante cents (EUR 31.646,50) représenté par six cent trente deux mille neuf cent trente (632.930) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Winandy, à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 2.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Meylan, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 DEC. 2007. Relation: LAC / 2007 / 42871. Reçu à 1%: cent quatre-vingt-onze euros quarante-sept cents (EUR 191,47).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire définitif des minutes de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009156090/198.

(090189621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Gucci Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 992.928,21.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 69.008.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 23 juillet 2009 a approuvé la résolution suivante:  
1. KPMG S. A., ayant son siège social Avenue du Théâtre 1, 1005 Lausanne, Suisse, est élu Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156646/13.

(090189773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Halisol Groupe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 187.985.410,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.799.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique de la Société du 30 novembre 2009*

En date du 30 novembre 2009, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Madame Nicole Françoise BRU-MAGNIEZ en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat;

d'accepter la démission de

- Monsieur Eric FORT en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat;

de nommer

- Monsieur Laurent LAFOND, né le 21 août 1967 à Suresne, France, demeurant à 32/36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Halisol Groupe, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009156647/21.

(090189559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Topvel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 41.406.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 novembre 2009 que:

- Leurs mandats étant arrivés à échéance, Monsieur Adriaan DE FEIJTER, demeurant 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg, et Madame Carol SNYDER, demeurant à Encino (Californie) USA, ont été réélus au poste d'Administrateurs de la société pour une durée de 5 ans

- COMPTABILUX S.A. a été réélue au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans

122726

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

- La démission de Mr Gerrit Jan DEN HARTOG en date du 26 octobre 1999 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009156645/20.

(090189753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Euroness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 90.594.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 décembre 2009 que:

- L'assemblée prend note des changements d'adresse de

Mr Yves SCHMIT de 18, rue de la Résidence 8020 Strassen à

1, place du Théâtre 2613 Luxembourg

et de Mr André HARPES de 55, bld de la Pétrusse 2320 Luxembourg à 1, place du Théâtre 2613 Luxembourg

- Les mandats des administrateurs étant venus à l'échéance, Madame Carine BITTLER, demeurant 63, rue de Strassen 8094 Bertrange, Monsieur Yves SCHMIT, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre 2613 Luxembourg et Monsieur André HARPES demeurant professionnellement 1, place du Théâtre 2613 Luxembourg ont été réélus pour une période de 6 ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

- La démission de COMPTABILUX S.A. (anciennement COMPTABILUX S. à r.l.) a été acceptée.

- G.T. Experts Comptables S. à r.l. RC B 121 917 ayant son siège 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009156643/27.

(090189702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Arcades International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8443 Steinfourt, 12, Square Patton.

R.C.S. Luxembourg B 149.713.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ARCADES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Château de Lancosme F-36500 Vendoevres, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chateauroux sous le numéro 96 B 54,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie Schul, avec adresse professionnelle au 2c, rue de Jardins, L-4961 Clemency, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a requis le notaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société aura aussi pour objet le négoce, l'importation et l'exportation, ou encore l'achat de droits de biens d'équipement et de consommation destinés au grand public, dans les domaines de la vidéo, de l'électronique, l'audio, la bureautique et l'informatique.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "ARCADES INTERNATIONAL SA".

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Steinfort.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Actions

### Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale, libérées intégralement.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Chapitre III. Administration

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration est composé de deux catégories d'administrateurs, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B".

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

**Art. 14. Gestion journalière.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, Indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué

(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 15h. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres assemblée générale des actionnaires.** Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 20. Procédure, Vote.**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

## Chapitre V. Surveillance

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

## Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VIII. Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

ARCADES .....	<u>31.000 actions</u>
TOTAL: .....	31.000 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par 2 Administrateurs de catégorie A et 1 Administrateur de catégorie B.
2. Sont nommés administrateurs de catégorie A et de catégorie B.:

*Administrateur de catégorie A*

- Michel LECOMTE, né le 30 septembre 1956 à Malo-les-Bains (France), domicilié Château de Lancosme 36 500 VENDOEUVRES,

- Dominique VANACKER, né le 7 janvier 1961 à Malo-les-Bains (France), domicilié Château de Lancosme 36 500 VENDOEUVRES

*Administrateur de catégorie B*

- Monsieur Jean-Marie Schul, avec adresse professionnelle au 2c, rue de Jardins, L-4961 Clemency,

3. Eddy DÔME, né le 16 août 1965 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 35 avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2014.

5. Le siège social de la Société est établi au 12, Square Patton, L-8443 Steinfort.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. SCHUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51992. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009156087/252.

(090189243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

### **Tecnosistemi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.741.

#### EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 novembre 2009 que:

1. Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Natale Capula, employé privé, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et la société Luxembourg Management Services Sari, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société. Leur mandat viendra à échéances lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

2. La société FGS Consulting LLC, ayant son siège social au 520S. 7<sup>th</sup> Street, Suite C, USA-89101 Las Vegas, Nevada est nommée commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéances lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

3. Le siège social de la société est fixé au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009156596/22.

(090189883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

### **Miracema S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.351.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 27 mai 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009156641/17.

(090189672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Resitalia Holding Sca, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 198.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.325.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 19 novembre 2009 que:

Monsieur Bart Zech et Monsieur Alessandro d'Ercole démissionnent de leur poste de commissaire, personnes chargée du contrôle des comptes avec effet immédiat;

Madame Marjoleine Van Oort, Monsieur Ivo Hemelraad et Monsieur Frank Walenta avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont nommés nouveaux commissaires, personnes chargées du contrôle des comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009156649/16.

(090189787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 19 novembre 2009 que la démission de M. Bart Zech et M. Giuseppe Statuto en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat.

Madame Marjoleine Van Oort et Monsieur Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg sont élus nouveaux gérants, avec effet immédiat.

Le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Luciano Salzano, gérant

- M. Ivo Hemelraad, gérant

- Mme Marjoleine Van Oort, gérant

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009156650/18.

(090189794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

—  
EXTRAIT

En date du 14 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que Gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

- Mme. Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau Gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009156651/16.

(090189805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

---

**Parfinindus, Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155784/10.

(090188606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue LéonThyes.  
R.C.S. Luxembourg B 99.815.

EXTRAIT

En date du 14 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que Gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme. Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau Gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009156655/16.

(090189813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**MTLP Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.935,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.664.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine on the twenty-third of October  
Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MTLP Investment S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.732, represented by its general partner MTLP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.662,

here represented by Ms Fatima Lahmer, employee, having her professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given on October, 2009,

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of MTLP Luxembourg 1 S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.664 (the "Company"), and whose deed of incorporation enacted by the undersigned notary on May 16, 2008, has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1433 of June 11, 2008 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maitre Francis Kessler, prenamed, of August 11<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2422 of October 3<sup>rd</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is set at nine thousand nine hundred and thirty five British Pounds (GBP 9,935.-) represented by twelve thousand (12,000) shares without indication of nominal value, all of the shares held by the sole shareholder MTLP Investment S.C.A., prenamed. The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for their mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MTLP Investment S.C.A., une société à en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.732, représentée par son associé commandité MTLP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.662,

ici représentée par Mlle Fatima Lahmer, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu d'une (1) procuration;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "MTLP Luxembourg 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.664 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1433 du 11 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, susnommé, reçu en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2422 du 3 octobre 2008.

II. Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 9.935,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes détenues par l'associé unique CEP III Participations S.à r.l. SICAR, suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits de la partie et est achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- La comparante déclare que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHMER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157049/111.

(090190107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

#### **Cempin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.980.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Larissa Zanin, employée privée à L- 2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TAXANDER HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 20.120,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société "CEMPIN S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.890, a été constituée suivant acte reçu le 14 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 369 du 5 août 1995.

II.- Que le capital social de "CEMPIN S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.375.000,- (un million trois cent soixante-quinze mille Euros), représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CEMPIN S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de la société a été apuré ou provisionné, et que l'actionnaire unique prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique, que partant la liquidation est considérée comme complète et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour,

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

Signé: L. ZANIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157063/46.

(090190164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

#### **Vingt-Quatre Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.213.

Dans sa décision du 3 décembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, rue de l'eau - L-1449 Luxembourg avec effet au 3 décembre 2009.

- de démissionner, avec effet au 3 décembre 2009, le mandat des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

\* Monsieur Vincent THILL, Président et administrateur;

\* Monsieur Stefano DE MEO, administrateur;

\* Monsieur Benoît DESSY, administrateur.

- de nommer avec effet au 3 décembre 2009, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

Monsieur Giovanni VITTORE, résidant professionnellement au 4, rue de l'eau L-1449 Luxembourg, employé privé, Président.

Monsieur Rémy MENEGUZ, résidant professionnellement au 4, rue de l'eau L-1449 Luxembourg, expert-comptable, Administrateur.

Monsieur Frédéric NOËL, résidant professionnellement au 1, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, avocat, Administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31.12.2010 à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VINGT-QUATRE INVESTISSEMENTS S.A

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009156681/30.

(090189148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.